

PROCES-VERBAL PROVISoire
à approuver lors de la prochaine assemblée communale

811

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 6 DECEMBRE 2011

Présidence : M. Bernard Eltschinger, syndic

Présents : Citoyennes et citoyens 85
 Auditrices et auditeurs 0
 Presse 0

M. Eltschinger, syndic, souhaite la bienvenue à cette assemblée communale essentiellement consacrée aux budgets de l'année 2012.

L'assemblée a été régulièrement convoquée :

- par affichage au pilier public le 15 novembre ;
- par convocation à tous ménages - journal « l'info » no 4 du 15 novembre ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 46 du 18 novembre.

Conformément à l'article 4 de la loi sur l'exercice des droits politiques, le registre civique a été clôturé le jeudi 1er décembre à 12 h 00 avec 1'501 citoyennes et citoyens ayant le droit de vote.

A la question sur la présence dans l'assemblée de personnes n'ayant pas le droit de vote à cette date, aucune personne ne s'est annoncée.

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée du 8 juin 2011

(Le procès-verbal ne sera pas lu. Il a pu être consulté à l'administration communale ou sur le site internet de la commune – www.farvagny.ch)

2. Planification financière – information

3. Budgets 2012

Budget de fonctionnement
Budget d'investissement

- a. Acquisition de terrain – zone du complexe communal
- b. Réseau routier – étude de circulation
- c. Complexe communal – remplacement de la sonorisation et adaptations
- d. Route de Montban – réfection – demande de crédit complémentaire

Rapports de la commission financière

4. Révision des statuts de l'Association des communes du Gibloux pour les services régionaux *(Les statuts ne seront pas lus. Ils ont pu être consultés à l'administration communale ou sur le site internet de la commune ; ils ont pu également être obtenus sur demande).*

5. Divers

Aucune objection n'étant faite sur le mode de convocation et sur l'ordre du jour, l'assemblée communale peut légalement délibérer.

Scrutateurs/scrutatrices: 1. Jean-Léon Ropraz
 2. Daniel Eltschinger
 3. Dominique Golliard
 4. Maurice Reynaud

Afin de permettre la bonne compréhension des interventions et de faciliter la rédaction du procès-verbal, il est demandé à chaque intervenant-e de se lever, de décliner son prénom et son nom et de parler à haute voix.

* * * * *

1. Procès-verbal de l'assemblée du 8 juin 2011

Le procès-verbal n'est pas lu mais a été mis à disposition au bureau communal et sur le site internet communal dans le délai légal. Il pouvait également être obtenu sur demande.

Discussion :

Néant.

Vote à main levée:

Acceptez-vous le procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2011 tel que rédigé?

Ont voté: 83 Oui: 83 Non: 0

L'assemblée communale approuve le procès-verbal du 8 juin 2011 tel que rédigé.

2. Planification financière - information

Cette planification financière est présentée à titre d'information et n'est pas soumise à l'approbation de l'assemblée communale.

Le plan financier pour 2012-2016 a été soumis à la commission financière et son rapport interviendra au terme de cette présentation.

Cette planification est basée sur le budget 2012 ainsi que sur les taux de variation annuelle communiqués par le Service des communes pour les années 2013 à 2016 pour la majorité des positions comptables ; quelques postes sont laissés à notre libre appréciation. Les coefficients utilisés pour les charges (1 à 8 %) étant en général plus élevés que ceux utilisés pour les produits (1 à 3 %) une détérioration du résultat avant les produits et charges extraordinaires est quasiment inévitable.

A cela s'ajoutent les investissements assez importants prévus dans notre planification des investissements. La prise en compte des frais financiers et

des amortissements de ces investissements pèse sur les résultats dès 2014.

1^{ère} présentation Montants par nature (charges et produits)

- charges cantonales + 14 %
- nouvelle péréquation + 11 %
- charges intercommunales + 12 %
- autres charges + 10 %
- intérêts forte augmentation + 68 % en fonction des investissements projetés
- augmentation des impôts + 11.7 %
- marge nette d'autofinancement en diminution
- amortissements en forte augmentation + 44 % en fonction des investissements projetés
- résultat avant produits extraordinaires qui se dégrade dès 2014
- les produits extraordinaires permettent de limiter quelque peu les excédents de charges.

2^e présentation Montants par dicastère

Cette présentation par dicastère nous montre des augmentations d'environ 11 à 12% pour les dicastères les plus importants. La plus grande augmentation est enregistré par le dicastère des transports et communications (30%) à cause des travaux assez importants projetés.

3^e présentation Plan des investissements de 2013 à 2016

Il s'agit d'une estimation de la planification des investissements pour ces 5 prochaines années qui peut et doit évoluer en fonction des urgences à assumer.

Le résultat net total des charges d'investissement est de fr. 7'187'000.

Les conséquences de ces investissements se matérialisent dans la planification du budget de fonctionnement avec les résultats qui ont été estimés. On devra très certainement faire des choix.

Les recettes découlant de la future exploitation de la gravière n'ont pas été intégrées de manière volontaire à ce stade d'avancement du projet.

Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 2 novembre 2011 en présence de M. Yerly (conseiller communal) et Mme Cottet (secrétaire communale adjointe) pour l'examen des documents de planification financière 2011-2016 du 26 octobre transmis par le Conseil communal.

La commission financière prévoit favorablement la planification relative aux comptes de fonctionnement.

Concernant les comptes d'investissement, elle constate que l'excédent net des dépenses 2012-2016 s'élève à fr. 7'187'650, dont près de fr. 1'800'000 liés au chapitre « Protection et aménagement de l'environnement » financés par des

taxes de fonctionnement. Le solde net de fr. 5'387'650 devrait être supporté à long terme par le ménage communal (intérêts et amortissements). En l'état, le niveau des recettes planifiées ne le permet pas.

Le Conseil communal est conscient de cette situation laquelle devrait être corrigée par l'intégration des recettes provenant de la gravière de Grands Champs volontairement occultées, ne connaissant pas la date du début de l'exploitation du site.

Discussion :

Francis Piccand-Rotz. Il s'adresse au président de la commission financière et demande de lui confirmer, qu'au vu de son rapport, on va vers une augmentation d'impôt.

Marc Rossier Il est vrai que l'état des recettes actuelles ne permet pas de supporter les charges prévues. Le rôle du Conseil communal sera trouver de nouveaux produits mais pas forcément provenant d'une augmentation des impôts. Il pourra s'agir de taxes et/ou des produits provenant de la gravière de Grands Champs.

Francis Piccand-Rotz. Il fait remarquer qu'on parle depuis plusieurs années de cette gravière mais il n'y a toujours rien de concret. Le risque d'une augmentation d'impôt est à craindre.

Marc Rossier C'est vrai que sur la base actuelle, il y a un problème.

Bernard Eltschinger Il rappelle que le Conseil communal a dressé un inventaire des investissements selon les besoins. Une augmentation de l'impôt n'est pas envisagée. Les investissements seront réalisés uniquement en fonction des capacités financières.

Concernant la gravière, le dossier d'étude avance. L'obtention du permis peut être envisagée pour la fin de l'année 2013. Les sondages ont été effectués récemment et ont donné d'excellents résultats.

Commentaire du Conseil communal

Selon la loi sur les communes, cette planification est une information donnée. Elle n'est pas à être approuvée par l'Assemblée communale.

3. Budget 2012

Budget de fonctionnement (annexe 1)

Préambule :

Philippe Yerly, responsable des finances, présente et commente les chiffres clés concernant notre commune pour la période 2007 à 2012. Le journal « l'info »

n° 4 du 15 novembre comprenait des commentaires succincts sur la situation. Quelques commentaires supplémentaires sont donnés sur la projection des comptes de l'année en cours.

Présentation :

Les positions du budget ont été publiées dans leur intégralité avec la convocation de l'assemblée communale publiée dans le journal « l'info » no 4.

Il n'y aura donc pas de lecture des libellés et des montants, mais uniquement quelques commentaires et explications sur les principales variations, chapitre après chapitre.

Discussion en cours de présentation:

Alain Guillet	En relation à l'entente des corps de sapeurs-pompiers avec Vuisternens-en-Ogoz, il estime qu'il devrait y avoir une participation de cette commune.
Philippe Yerly	Il précise qu'un produit est pris en compte dans la position 140.452.03.
André Eltschinger	Au sujet des déplacements de conduite, il demande s'il y a une participation des propriétaires.
Bernard Eltschinger	Non, la totalité des frais de déplacement est à la charge de la commune selon la législation. Concernant l'épuration, il s'agit de mettre en séparatif un secteur, le tout à charge de la commune également.

Le budget de fonctionnement laisse apparaître le résultat suivant :

Total des dépenses :	fr.	10'437'800
Total des recettes :	fr.	10'316'800
Excédent de charges :	fr.	121'000

Rapport de la commission financière:

Le rapport est donné par Marc Rossier, président de la commission financière.

La commission financière s'est réunie le 2 novembre 2011 en présence de M. Yerly (conseiller communal) et Mme Cottet (secrétaire communale adjointe) pour l'analyse du budget 2012.

Le budget présente un excédent de charges de fr. 121'000. Selon son examen, elle estime que les charges et les produits de fonctionnement sont correctement calculés.

La commission financière recommande d'approuver le budget présenté par le Conseil communal.

Discussion générale:

Néant.

Vote à main levée:

Que celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement tel que présenté veuillent bien l'exprimer par main levée.

Ont voté: 82 Oui: 81 Non: 1

L'assemblée communale accepte le budget de fonctionnement 2012 selon le résultat suivant :

Total des dépenses :	fr.	10'437'800
Total des recettes :	fr.	10'316'800
Excédent de charges :	fr.	121'000

Budget d'investissement (annexe 2)Préambule:

Bernard Eltschinger relève que l'excédent de charges est de fr. 1'621'800. Les nouveaux investissements vont être présentés séparément.

Mode de présentation des décisions spéciales (tractanda 3a à 3d) :

- présentation technique par le responsable de dicastère
- présentation des rapports d'investissement par le responsable des finances
- préavis global de la commission financière après le 1^{er} objet
- discussion
- vote pour chaque objet séparé.

a) Acquisition de terrain – zone du complexe communal

B. Eltschinger, syndic, demande si des personnes présentes sont concernées par le devoir de récusation.

Après contrôle, il s'avère qu'aucune personne présente n'est concernée.

Eléments techniques – Présentation par Bernard Eltschinger, syndic

Partant de l'adage « gouverner, c'est prévoir », le Conseil communal se soucie de disposer de possibilités d'extension du complexe scolaire et administratif dans les prochaines années.

Dans ce but, il a contacté M. Frédéric Gachoud, propriétaire de l'article 452, pour connaître ses intentions au sujet de l'avenir de sa propriété et pour lui manifester son intérêt à devenir acquéreur de ce terrain contigu au bâtiment communal (photos et plans de situation présentés et expliqués).

A ce jour, le Conseil communal n'a pas de projet précis pour l'utilisation de ce terrain. Mais vu sa position idéale au centre du village et à proximité immédiate du complexe scolaire et administratif, le Conseil communal veut profiter de cette occasion qui ne se représentera pas.

Les deux parties ont trouvé un terrain d'entente pour cette parcelle de 2'975 m² entièrement située en zone de construction (centre village A) comprenant 3 bâtiments agricoles, pour un prix global de fr. 595'000.

Un pacte d'emption a été signé devant Me Michel Mooser, notaire, en date du 12 septembre 2011. Les principaux points sont présentés.

Ne disposant pas de délégation de compétence pour cet objet, la validité de cet acte est subordonnée à sa ratification par l'Assemblée communale.

Concernant l'ancienne école des garçons, les frais de rénovation estimés sont disproportionnés par rapport à l'avantage retiré (environ fr. 200'000), notamment eu égard aux exigences du Service des biens culturels. Le Conseil communal préfère utiliser cet argent pour financer partiellement l'achat de cette parcelle.

En cas de décision positive, le Conseil communal vous soumettra l'octroi d'une délégation de compétence pour procéder à la vente de cette ancienne école.

Le Conseil communal vous demande de soutenir sa vision d'avenir et d'accepter cet achat avec le crédit y relatif.

Eléments financiers – Présentation par Ph. Yerly, conseiller communal

Coût estimé	fr. 600'000
-------------	-------------

Financement par emprunt bancaire

Frais financiers annuels (intérêt seul de 3 % – pas d'amortissement sur du terrain)	fr. 18'000
--	------------

Rapport de la commission financière:

Le rapport est donné par Marc Rossier, président de la commission financière.

La commission estime que les dépenses et les recettes sont correctement calculées.

Le budget d'investissement présente un excédent de dépenses de fr. 1'621'800.

La commission financière recommande d'approuver le budget présenté par le Conseil communal pour les investissements présentés.

Discussion:

Francis Piccand-Rotz. Durant les 20 dernières années, le Conseil communal a eu une politique immobilière saine et de bon sens. Aujourd'hui, il constate une dérive mégalomane pour cet achat à fr. 200.- le m². A cela doivent s'ajouter les frais de démolition qu'il estime entre fr. 30.- et fr. 50.- le m². Il juge l'emplacement intéressant mais son prix est surfait.

Il relève les problèmes de constructibilité de cette parcelle avec la distance à la limite des voisins et de la route cantonale.

Bernard Eltschinger Au sujet du prix d'achat, la valeur du terrain a pris l'ascenseur à Farvagny ces dernières années. Du terrain pour des villas a été vendu récemment à un prix supérieur à fr. 200.- par m².

Son emplacement est idéal avec une affectation entièrement en zone centre village A.

Concernant les frais de démolition et de mise en décharge, il les estime trop élevés au vu d'une expérience privée vécue. Le Conseil communal a retenu un prix de fr. 20.- le m² vu la nature des éléments à démolir.

A l'heure actuelle, il n'y a aucun projet. C'est l'étude qui déterminera les possibilités de construction. A noter que la limite Est est à un mètre du bâtiment Bosson.

Il rappelle son emplacement idéal à proximité immédiate du complexe communal avec accès direct sur la route cantonale. La parcelle est en vente actuellement. C'est une opportunité qu'il faut saisir.

Dario Guccione Il demande la confirmation que l'ancienne école des garçons serait vendue dans l'intervalle pour financer un nouveau projet.

Bernard Eltschinger Il confirme que la vente ou la rénovation de ce bâtiment est envisagée depuis 4 à 5 ans. Il paraît illogique d'investir à présent dans une rénovation vu les coûts qu'elle engendrerait. Le Conseil communal préfère réserver ce montant pour financer partiellement l'achat proposé.

Le bâtiment pourrait être mis en vente l'année prochaine après octroi d'une délégation de compétence par l'Assemblée communale.

Cela impliquera toutefois une recherche de solution pour reloger les occupants actuels. Une surface louée dans un immeuble locatif est envisageable.

Claude Piccand Il demande quelles sont les possibilités d'agrandissement des bâtiments dans les limites actuelles de la parcelle du complexe communal.

Bernard Eltschinger La seule possibilité est la parcelle Sud d'environ 700 m² achetée à Mme Grangier. Cette possibilité est toutefois restreinte.

- Maurice Reynaud En tant qu'ancien président de la commission de bâtisse du complexe communal, il confirme qu'une possibilité d'extension a été prévue vers l'ouest, à l'endroit de la place de jeux.
- Il déclare ne pas être opposé à cette acquisition, mais est d'avis que le Conseil communal devrait présenter un projet complet tenant compte notamment des frais de démolition des bâtiments. Il regrette la présentation des objets par bribes et morceaux.
- Bernard Eltschinger Il confirme que les coûts de démolition ne seront pas aussi élevés que ceux avancés précédemment.
- Francis Piccand-Rotz. Il conteste la comparaison de prix avec l'expérience récente de B. Eltschinger, la composition des bâtiments n'étant pas identique.
- Bernard Eltschinger Il rappelle que les trois bâtiments en question dans ce projet sont des bâtiments légers. Pour le bâtiment principal, il y a uniquement la carcasse, le bâtiment étant complètement vide à l'intérieur.
- Victorine van Zanten Elle désire connaître l'indice de la parcelle, le volume à démolir ainsi que les conditions du droit d'emption avec les éventuelles dédites dues en cas de non réalisation.
- Bernard Eltschinger L'indice pour cette zone est de 0.50, prochainement adapté à 1.0 selon la nouvelle loi cantonale.
- Aucune étude n'ayant été faite, le volume à démolir n'est pas connu.
- Le pacte d'emption a une durée limitée au 31 mai 2012. Aucune dédite n'est prévue. Si l'assemblée communale n'a pas ratifié l'acte à ce délai, il devient caduc.
- Claude Piccand Il demande quelles sont les possibilités d'agrandissement des bâtiments actuels au niveau volume et à quelle affectation est destinée la future extension.
- Bernard Eltschinger Un agrandissement est certainement possible mais rien n'a été étudié pour le moment. L'ajout d'un étage est certainement envisageable mais avec un coût élevé.
- Il est prématuré de définir l'affectation des futurs bâtiments. Toutefois, si la commune de Farvagny souhaite rester le centre de la région, elle se doit de disposer de possibilités d'accueillir différents services (AES, services de l'ACG et autres découlant d'une éventuelle fusion régionale).

- Stephan Schnyder Il relève que si l'occasion n'est pas saisie, un privé aurait la possibilité de construire des immeubles.
- Bernard Eltschinger Il confirme que si le pacte d'emption n'est pas ratifié au délai du 31 mai 2012, le propriétaire le vendra au plus offrant avec le risque de voir des immeubles locatifs construits sur cette parcelle.
- André Eltschinger Il fait remarquer que l'achat de la parcelle à Mme Grangier était destiné à une future extension et que cela ne semble plus être possible. Alors pourquoi avoir fait cette acquisition ?
- Les charges financières de fr. 18'000.- par année pour un projet sans affectation connue sont importantes. L'idée d'un achat est excellente mais la commune n'a pas les moyens de ses ambitions selon la planification financière présentée. Alors pourquoi investir à présent ?
- Bernard Eltschinger Il rappelle que lors de la construction du complexe communal Mme Grangier avait proposé son terrain au prix de fr. 250.- le m². Vu les prix du marché en 1998, cette option avait été écartée. 10 ans plus tard, Mme Grangier a présenté son terrain pour la vente à un prix plus raisonnable. Ce qui avait amené le Conseil communal à l'acheter. L'investissement y relatif d'environ fr. 70'000.- ne grève pas le budget. Il estime que les frais financiers pour la parcelle Gachoud peuvent être supportés. Il rappelle que le terrain Gachoud n'était pas en vente en 1998 mais qu'aujourd'hui, il est disponible et que demain, il sera perdu pour la collectivité à tout jamais.
- Il relève que le Conseil communal ne voulait pas engager des frais d'étude sans avoir la certitude d'être propriétaire. C'est la raison de l'absence de tout projet.
- Maurice Reynaud Il soutient cet achat dans l'optique d'un centre administratif en cas de fusion.
- Dario Guccione Il trouve le prix d'achat élevé mais comprend la vision d'avenir du Conseil communal. Il relève les taux d'intérêt actuels intéressants.
- Bernard Eltschinger Il confirme que le risque est minime pour la commune ; le terrain restant une valeur sûre.
- Jean-Pierre Rolle Il encourage l'Assemblée à soutenir le projet. Il rappelle son regret lors de la construction du complexe communal de n'avoir aucun terrain prévu pour une extension. Il juge important de se donner les moyens pour l'avenir.

Francis Piccand-Rotz. Il réitère le fait que le prix soit exorbitant mais déclare ne pas être opposé à l'achat. Il suggère enfin de ne pas laisser les bâtiments vides trop longtemps.

Vote à main levée :

B. Eltschinger explique que cet achat fera l'objet de 2 votes séparés, soit la ratification du pacte d'emption et l'autorisation de l'exercer. Ce mode de faire évite de passer un nouvel acte devant notaire.

A la demande d'André Eltschinger, Bernard Eltschinger rappelle la teneur des principaux articles du pacte d'emption.

a) 1^{er} vote:

Que celles et ceux qui ratifient le pacte d'emption du 12 septembre 2011 signé devant Me Michel Mooser, notaire à Bulle, veuillent bien l'exprimer en levant la main.

Ont voté: 76 Oui: 76 Non: 0

L'assemblée communale ratifie le pacte d'emption du 12 septembre 2011 signé devant Me Michel Mooser, notaire à Bulle.

a) 2^{ème} vote:

Que celles et ceux qui autorisent l'exercice du droit d'emption du 12 septembre 2011 veuillent bien l'exprimer en levant la main.

Ont voté: 80 Oui: 80 Non: 0

L'assemblée communale autorise l'exercice du droit d'emption du 12 septembre 2011.

b) Réseau routier – étude de circulation

Eléments techniques – Présentation par Jean-François Charrière, conseiller communal

La Commune de Farvagny, comprenant les villages de Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Grenilles et Posat, doit faire face à des problèmes récurrents de sécurité routière sur son territoire et les attentes de la part de la population vont croissant dans les domaines de la mobilité.

La Commune a connu un développement démographique relativement important ces 15 dernières années, passant de quelque 1'600 habitants en 1996 (année de la fusion) à près de 2'100 en 2011 (env. + 30%).

Parallèlement, le trafic traversant Farvagny-le-Grand est passé de 4'400 véhicules par jour en 2005 à 5'200 véhicules par jour en 2010.

Il sied de relever notamment que tous les projets entrepris à ce jour sont bloqués par le Service des ponts et chaussées étant donné l'absence d'une

telle étude (traversée de Grenilles avec arrêts de bus, passage-piétons à la route de Vuisternens et à la route de Fribourg, carrefour route de Fribourg – route de Rossens et ainsi que celui proche du centre commercial).

Dans cette optique, le Conseil communal a décidé d'entreprendre une étude globale de circulation, comprenant aussi bien les traversées des villages que la problématique des zones à vitesse modérée ou les cheminements de mobilité douce. C'est l'objet de ce projet soutenu par la Commission d'aménagement du territoire.

Le Conseil communal vous demande de soutenir ce projet et le financement y relatif.

Eléments financiers – Présentation par Ph. Yerly, conseiller communal

Coût estimé	fr.	70'000
-------------	-----	--------

Financement par emprunt bancaire

Frais financiers annuels (intérêt et amortissement)	fr.	12'600
---	-----	--------

Rapport de la commission financière:

La commission financière se déclare favorable à cet investissement (cf point 3a – page 817).

Discussion:

Alain Guillet	Il demande si le village de Grenilles est intégré dans cette étude.
---------------	---

Bernard Eltschinger	Il confirme qu'il s'agit d'un concept global pour toute la commune.
---------------------	---

Claude Piccand	Il demande si cette étude comprend également les mesures de signalisation et de vitesse.
----------------	--

Bernard Eltschinger	Il confirme que le concept comprendra toutes les mesures liées à la circulation (zones 30, modération de trafic, passages piétons y compris une éventuelle route d'évitement).
---------------------	--

Claude Piccand	Il souhaite savoir si les mesures de vitesse prévues cet automne ont été effectuées.
----------------	--

Bernard Eltschinger	Il confirme que les mesures ont été effectuées mais les rapports ne sont pas connus. Celles-ci serviront à l'étude projetée.
---------------------	--

Claude Piccand	Il fait remarquer que la route de Clos-Besson est dangereuse et demande pourquoi elle n'est pas en zone 30.
----------------	---

- Bernard Eltschinger Il rappelle que c'est justement l'objet de cette étude : définir les différentes mesures à prendre par secteur. Il rappelle également la procédure de mise à l'enquête avec la décision qui appartient au SPC et non pas à la commune.
- Dario Guccione Il relève que plusieurs routes communales sont devenues dangereuses. Le Plan d'aménagement local doit le définir donc une étude est nécessaire.
- Bernard Eltschinger Il lance un appel à la population à respecter le code de la route.
- Dario Guccione Il donne une précision sur la zone 30 où la priorité est donnée aux piétons.
- Il demande enfin pourquoi le secteur du CO ne fait pas l'objet d'une telle mesure.
- Bernard Eltschinger Dans ce secteur, la présence importante d'enfants a un effet modérateur.
- Il rappelle une nouvelle fois que c'est l'étude de circulation qui déterminera si une mesure complémentaire est nécessaire dans ce secteur.
- Il profite de l'occasion pour lancer un appel aux usagers pour le respect de l'interdiction de circuler sur la route des Combes.
- Claude Piccand Il trouve inadmissible qu'un passage piétons soit dans un secteur limité à 70 km/h tel que celui au débouché de la route de Clos-Besson sur la route de Fribourg.
- Bernard Eltschinger Il confirme que la commune a demandé une modification dans ce secteur et qu'elle a été refusée par le SPC. Il s'agissait de la prolongation du marquage piétons et de la limitation de vitesse.
- Victorine van Zanten Elle souhaite connaître le déroulement de la procédure, les délais de réalisation et si un représentant du SPC sera présent dans le groupe d'étude.
- Bernard Eltschinger Il informe que le mandat sera donné à fin janvier au terme du délai de recours de 30 jours. Le rapport d'étude sera probablement remis à la fin de l'année 2012. Si elle s'avère nécessaire, une séance d'information sera organisée.
- Quant au représentant du SPC, il répond par la négative. Le bureau mandaté est formé de spécialistes en la matière. Toutefois, si un appui devrait être utile, le SPC sera contacté.

Financement par prélèvement :

a) sur la réserve constituée à cet effet	fr.	40'000
b) sur une autre réserve disponible	fr.	17'000

Rapport de la commission financière:

La commission financière se déclare favorable à cet investissement (cf point 3a – page 817).

Discussion:

Claude Piccand Il juge que c'est un bon projet mais le trouve cher. Il demande si plusieurs offres ont été demandées.

Bernard Eltschinger Il informe que pour l'élaboration du budget une seule offre est demandée, en l'occurrence à Framotec SA qui est spécialiste en la matière.

Claude Piccand Il souhaite connaître le détail de l'offre.

Bernard Eltschinger Il lui en donne une lecture détaillée.

Vote à main levée

Que celles et ceux qui acceptent le remplacement de la sonorisation et des adaptations selon le financement présenté veuillent bien l'exprimer en levant la main.

Ont voté: 85 Oui: 85 Non: 0

L'assemblée communale accepte le remplacement de la sonorisation et les adaptations selon le financement présenté.

d) Route de Montban et de Rueyres – réfection – demande de crédit complémentaire

Eléments techniques – Présentation par Serge Roubaty, conseiller communal

Le 6 décembre 2010, l'Assemblée communale a accepté le projet de réfection routier dans le secteur de Montban pour un montant de fr. 330'000.- (route de Montban, route traversant la forêt et route de Rueyres).

Suite aux nombreuses remarques enregistrées, le Conseil communal s'était engagé à revoir le projet.

Un groupe de travail a été formé et a mené une étude avec le concours du bureau technique Geosud SA, à Bulle et un habitant du quartier. Les travaux consisteront à donner l'accent sur la route de Montban avec notamment :

- un réaménagement complet de la montée avec un trottoir jusqu'à l'intersection de la route de Planchevra (collecteur et glissière de sécurité y compris)
- une place d'évitement sur la parcelle RF 1149
- le réaménagement de la traversée de la forêt avec une place d'évitement et une correction de la pente.

Comme le Conseil communal l'avait laissé entendre au soir du 6 décembre 2010, les requêtes diverses des citoyennes et citoyens nécessitent un engagement financier plus important.

Coût estimé selon nouveau projet	fr.	450'000
Crédit accordé par l'Assemblée communale du 6.12.2010	fr.	330'000
Crédit complémentaire demandé	fr.	120'000

Le Conseil communal vous propose de lui accorder votre confiance pour la réalisation de ces travaux et d'accepter ce crédit complémentaire.

Eléments financiers – Présentation par Ph. Yerly, conseiller communal

Coût estimé	fr.	120'000
Financement par emprunt bancaire		
Frais financiers annuels (intérêt et amortissement)	fr.	8'400

Rapport de la commission financière:

La commission financière se déclare favorable à cet investissement (cf point 3a – page 817).

Discussion:

Nadine Berset	Elle demande de quel côté se trouvera le trottoir.
Bernard Eltschinger	Il précise qu'il sera sur la droite dans le sens de la montée.
Ernest Flükiger	Il relève que la route et la place d'évitement sont sur la propriété de Roger Ducrest et demande si le tracé actuel sera maintenu tel quel.
Bernard Eltschinger	Il confirme que le tracé restera identique et que cette situation a été réglée avec le Registre foncier lors de la mensuration.
Dario Guccione	Il souhaite savoir ce que comprend la plus-value de fr. 120'000.
Bernard Eltschinger	Il ne peut donner une réponse précise car le projet a été remodelé complètement avec notamment le trottoir, la mise en séparatif, les enrochements et autres)

- Nadine Berset Elle demande une précision sur la sortie de la parcelle RF 1157.
- Bernard Eltschinger Il donne sur plan la précision souhaitée, soit directement sur la route de Montban.
- André Eltschinger Il constate que les discussions nourries lors de l'assemblée de décembre dernier ont porté leurs fruits. Il regrette que le Conseil communal n'ait pas présenté un meilleur projet la première fois.
- Bernard Eltschinger Il prend note de la remarque.

Vote à main levée:

Que celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire pour la réfection de la route de Montban pour un montant de fr. 120'000 veuillent bien l'exprimer en levant la main.

Ont voté: 70 Oui: 70 Non: 0

L'assemblée communale accepte le crédit complémentaire pour la réfection de la route de Montban pour un montant de fr. 120'000.

Budget général d'investissement

Le budget d'investissement est présenté chapitre par chapitre (cf récapitulation annexe 2). Les explications nécessaires sont données par Philippe Yerly, conseiller communal.

Sur la base des décisions de l'assemblée communale, le budget des investissements laisse apparaître le résultat suivant :

Total des charges :	2'186'000
Total des produits :	564'200
Excédent de charges :	1'621'800

Rapport de la commission financière:

La commission financière recommande d'approuver le budget présenté par le Conseil communal pour l'ensemble des investissements.

Remarque du Conseil communal :

Bernard Eltschinger informe l'Assemblée que les 5 parcelles communales de Planchevra sont vendues ou réservées. En outre, la convention passée avec Mme Tschan pourra être réglée au début 2012.

Discussion générale:

Néant.

Vote à main levée:

Que ceux et celles qui acceptent ce budget d'investissement 2012 tel que présenté veuillent bien l'exprimer par main levée.

Ont voté: 84 Oui: 84 Non: 0

L'assemblée communale accepte le budget d'investissement 2012 tel que présenté :

Total des charges :	fr.	2'186'000
Total des produits :	fr.	564'200
Excédent de charges :	fr.	1'621'800

4. Révision des statuts de l'Association des communes du Gibloux pour les services régionaux

Philippe Yerly, conseiller communal, présente l'objet.

Diverses modifications des statuts de cette Association ont été décidées lors des Assemblées des délégués des 18 novembre 2010 et 19 mai 2011. Les changements concernent :

- un toilettage visant à mettre à jour diverses terminologies et à s'adapter aux modifications légales ;
- l'ajout de 2 nouveaux buts de l'Association : gestion de projets intercommunaux, représentation des intérêts des communes membres ;
- l'attribution d'une nouvelle compétence à l'Assemblée des délégués : surveillance de l'administration de l'Association ;
- des précisions au sujet du mode de convocation des Assemblées des délégués ;
- la modification de la limite d'endettement de l'Association : fr. 18'000'000.- au lieu de fr. 15'000'000.- ;
- des précisions au sujet du calcul des contributions des communes membres.

Les statuts complets pouvaient être consultés auprès de l'Administration communale.

Le Conseil communal vous propose d'approuver la présente révision de ces statuts.

Discussion :

Maurice Reynaud Il relève que la limite d'endettement a été augmentée de 15 à 18 mio.

A la lecture du journal de l'ACG diffusé en tous ménages, il constate un coût des services auxiliaires de fr. 720'000.- soit environ fr. 840.- par élève. Il s'interroge sur les raisons qui amènent à un coût si élevé.

- Il souhaite un contrôle plus strict de ces services. Une fusion régionale pourrait le permettre.
- Philippe Yerly Il relève l'absence de statistiques en la matière pour une comparaison avec d'autres régions.
- Bernard Eltschinger Il confirme le vœu du Conseil communal de professionnaliser la structure administrative de l'ACG pour une meilleure gestion. Il donne l'exemple de l'Association du CO. L'engagement d'un administrateur a permis rapidement des économies importantes, notamment dans la gestion des frais financiers.
- Philippe Esseiva Il soutient la remarque de Maurice Reynaud et demande quelle démarche sera entreprise par le Conseil communal pour maîtriser ces coûts.
- Bernard Eltschinger Il précise qu'aucune mesure concrète n'est prévue de suite. Les Conseils communaux réélus sont en place seulement depuis 6 mois.
- Le Comité de direction de l'ACG est conscient de la situation et va se donner les moyens pour une meilleure gestion.
- Philippe Yerly Il précise que les différents services prennent de l'ampleur pour différentes raisons (augmentation des besoins, modifications des normes, nouvelle législation, etc).
- Philippe Esseiva Il s'étonne qu'il n'y ait pas de statistique permettant une comparaison avec d'autres régions pour une meilleure gestion. Une telle situation n'existerait pas dans le secteur privé.
- Bernard Eltschinger Il relève que la comparaison avec une entreprise privée n'est pas possible. Il rappelle que les services auxiliaires sont un bien pour les enfants qui en ont un besoin.
- Il informe enfin que la commune de Farvagny a 2 membres dans le comité de direction de l'ACG lesquels se chargeront de relayer vos soucis.

Vote à main levée :

Acceptez-vous la modification des statuts telle que présentée ?

Ont voté : 84 Oui : 84 Non : 0

L'assemblée communale accepte la modification des statuts présentée.

5. Divers

Informations du Conseil communal

Communes du Gibloux – Etude de faisabilité pour une fusion

Les conseils communaux des six communes membres de l'Association des communes du Gibloux (Corpataux-Magnedens / Farvagny / Hauterive / Le Glèbe / Rossens / Vuisternens-en-Ogoz) ont décidé de réaliser une étude de faisabilité quant à une éventuelle fusion.

Cette étude aura lieu durant l'année 2012. Un mandat externe a été confié à Mme Micheline Guerry, secrétaire de l'ACF, pour épauler le comité de pilotage. Les résultats seront communiqués au début de l'année 2013.

Au besoin, des informations pourront être données lors de l'assemblée des comptes en mars prochain notamment la composition du comité de pilotage.

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée durant les fêtes de fin d'année du vendredi 23 décembre à 16h00 jusqu'au mercredi 4 janvier à 08h00.

Sapins de Noël

La distribution gratuite aura lieu le samedi 17 décembre de 09h15 à 11h15 sur la place nord du complexe scolaire.

Assemblée communale des comptes

Mercredi 14 mars 2012 – 20h00

Bureau électoral – recrutement de scrutateur-trices

Les dates fixées pour 2012 sont:	11 mars	17 juin
	23 septembre	25 novembre

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer à l'administration communale ou s'inscrire sur la liste mise à disposition.

Cartes d'identité et passeports

Par décision du Conseil d'Etat du 9 novembre 2011, il sera toujours possible, à l'avenir, de déposer des demandes de cartes d'identité à l'administration communale.

Par contre, les demandes de passeport avec ou sans combinaison avec une carte d'identité, devront obligatoirement être déposées au Service de la population et des migrants, selon la procédure actuellement en vigueur.

Révision du Plan d'aménagement local

Malgré les promesses qui nous ont été faites par le SeCA, le rapport d'examen préalable sur le dossier présenté le 26 mai 2011 ne nous est pas encore parvenu. Dès lors, l'enquête publique prévue pour cet automne n'aura finalement lieu qu'au printemps 2012, du moins nous l'espérons.

Cette situation n'est pas propre à Farvagny. Beaucoup de communes sont concernées par ces retards ; des articles de presse l'ont d'ailleurs relevé.

Gravière de Grands-Champs – Farvagny-le-Petit

Le Conseil communal fait partie du groupe de travail formé par JPF Gravières SA pour préparer les rapports techniques et environnementaux.

Les bureaux techniques mandatés par JPF Gravières SA sont Triform SA pour l'environnement et CSD SA pour les aspects géologiques.

Si les délais sont tenus, le rapport d'impact et le dossier technique pourront être mis en consultation dans les services de l'Etat à fin février 2012. Le dossier avance.

Gravière de Contramont – Grenilles

Le dossier pour la remise en état et la création d'une zone de protection de la nature a été mis à l'enquête publique le 29 avril 2011 (photo présentée).

Les travaux sont reportés en 2012 à cause des oppositions formulées en raison des transports de terre végétale qu'il faut amener pour rendre certains terrains à l'agriculture d'une part, et contre la création de la zone de protection de la nature, d'autre part.

8. Divers

Discussion générale

André Eltschinger Il demande quelle est la situation de la gravière Savary au niveau périmètre et durée d'exploitation.

Bernard Eltschinger Le périmètre exploitable est arrivé en limite. Le traitement des matériaux amenés sur ce site ne sera plus autorisé. Seuls les matériaux de remblaiement pourront être acheminés. Une obligation de remettre en état dans les 2 ans sera intégrée dans la révision du PAL.

Le but du Conseil communal est de se concentrer sur un site principal, soit Grands Champs. Preuve en est la remise en état en cours du Chaney et de Posat ainsi que le projet de remise en état de Contramont.

- Romain Chofflon Il relève que les limites de sa propriété avec la parcelle achetée ce soir sont problématiques. Il souhaite pouvoir en discuter avec le Conseil communal.
- Bernard Eltschinger Le Conseil communal y a déjà songé mais ne voulait pas prendre contact avant d'avoir la décision de l'Assemblée communale.
- Francis Piccand-Rotz. Il demande si la possibilité de confier l'encaissement des impôts au SCC a été étudiée dans le cadre du dossier d'augmentation en personnel administratif. Il verrait dans cette solution des avantages pour un coût facturé de 1,50 % sur les recettes fiscales.
- Bernard Eltschinger Il précise que le Conseil communal a préféré défendre un poste de travail dans la commune et que cette dotation supplémentaire n'est pas uniquement liée à un encaissement fiscal. Il cite notamment les facturations de taxes, les heures supplémentaires actuelles du personnel, la réduction du temps de travail de Brigitte Cottet pour raison de formation. Le Conseil communal a fixé le taux entre 80 et 100 % dans le but de disposer de candidatures répondant aux besoins actuels et futurs de l'administration.

Clôture

Bernard Eltschinger, syndic, remercie ses collègues du Conseil ainsi que le personnel de l'administration et de l'édilité pour le travail accompli durant cette année écoulée.

Il adresse finalement ses remerciements à toutes les personnes qui collaborent de diverses manières au bon fonctionnement de la commune.

Au nom du Conseil communal, il remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation et leur présente ses meilleurs vœux de santé pour 2012.

Il clôt officiellement cette assemblée à 22 h 15 et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié avec une agape pour la St-Nicolas.

Le secrétaire

Le syndic

M. Allemann

B. Eltschinger

Annexes

- ♦ annexe 1 - récapitulation du budget de fonctionnement 2012
- ♦ annexe 2 - récapitulation du budget d'investissement 2012